

# Caisse Nationale de Sécurité Sociale - CNSS



N° 020/181/CNSS/DG-SP  
215ffa134430d7

04 DEC. 2018

Lomé, le

*Le Directeur Général*

A

Madame le Directeur

de

KIL FASHION

No Employeur 66121

03 BP 30466 LOME 03 TOGO

**Objet :** obligation et simplification des formalités  
de déclaration à la CNSS

**Madame le Directeur,**

Nous venons par la présente vous informer qu'à l'avenir, la télédéclaration des cotisations sociales sera obligatoire sur le site web de la CNSS à l'adresse [www.cnss.tg](http://www.cnss.tg).

A cet effet, la télédéclaration entre en vigueur au plus tard le 15 décembre 2018 pour le compte des cotisations sociales dues au titre du mois de novembre 2018.

Nous vous saurons ainsi gré des dispositions que vous ferez prendre par votre structure en vue de migrer impérativement vers cette télédéclaration obligatoire à compter de ce mois de décembre 2018.

En ce qui concerne le télépaiement via l'application mobile Tmoney, il entrera obligatoirement en vigueur à compter du 1er janvier 2019.

Toutes les équipes techniques de la CNSS sont à disposition pour toute information ou tout besoin d'accompagnement et d'assistance technique.

Nous vous prions de recevoir, Madame le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.



Ingrid AWADE

Boulevard Eyadema 1 BP 69 Lomé 1 et 1 BP 199 Lomé1 LOME - TOGO Tél: (228) 22 25 96 96 Télécopie : (228) 22 51 99 26

BIA-TOGO 00138280001-64  
BTCI 05904200167 - 58  
ECOBANK 7010231400063401  
BOA 01002 001103970008 39

CCP - LOME 6310002011001000  
BPEC 11354150018  
Diamond Bank 223004172016-68  
SOCIETE GENERALE 01900 000024320101 46

UTB 310040544004000  
SIAB 01251104005071  
ORABANK Lomé 030301992001-83  
CORIS BANK 01001 000241024101 96